Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP MIS, veuillez visiter :
capmis.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Monteur en installations sanitaires - EP3

Session 2021 • Code sujet : **2106-CAP MIS EP3** • Durée : **3h00** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Remplacement d'un groupe de sécurité (1 question) **Page 3**

2. Remplacement d'une VMC (1 question) **Page 4**

3. Remplacement d'un raccord diélectrique (1 question) **Page 5**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 6**

Sujet officiel (PDF) : https://capmis.fr/assets/annales/cap-mis/EP3 - Réalisation de travaux specifiques/2021/CAP MIS - EP3 - Réalisation de travaux specifiques - Session 2021 - 4-Sujet.pdf

1. Remplacement d’un groupe de sécurité

Le centre doit fournir une installation comprenant un ballon d’eau chaude avec un groupe de sécurité défectueux, ainsi que la documentation technique de l’accumulateur. Un groupe de sécurité de rechange et un outillage individuel adapté sont également prévus.

Question 1. Thème d’intervention : remplacement d’un groupe de sécurité sur un ballon d’eau chaude. Le centre fournit l’installation, la documentation technique de l’accumulateur, un groupe de sécurité de rechange et l’outillage individuel adapté.

1. Lire la notice de l’accumulateur et vérifier la compatibilité du groupe neuf. Couper l’alimentation électrique, fermer l’arrivée d’eau froide et laisser refroidir l’eau.
2. Ouvrir un robinet d’eau chaude pour dépressuriser, puis vidanger suffisamment pour déposer le groupe sans provoquer de débordement. Démonter l’ancien groupe et nettoyer le raccord.
3. Poser le groupe neuf dans le sens indiqué, avec l’étanchéité adaptée à son raccordement. Raccorder l’évacuation conformément à la notice, sans l’obturer ni la réduire.
4. Remplir le ballon, purger l’air par un robinet d’eau chaude et contrôler l’étanchéité des raccords ainsi que le libre écoulement de l’évacuation. Ne remettre sous tension qu’une fois le ballon plein.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Groupe neuf posé conformément à la notice; ballon rempli et purgé, raccords étanches et évacuation libre avant remise sous tension.

2. Remplacement d’une VMC

Le centre doit fournir une installation comportant une VMC installée et la documentation technique de cette VMC. Les pièces de rechange nécessaires, si besoin, et un outillage individuel adapté sont également prévus.

Question 1. Thème d’intervention : remplacement d’une VMC installée. Le centre fournit l’installation, la documentation technique de la VMC, les pièces de rechange nécessaires si besoin et l’outillage individuel adapté.

Le centre met à disposition une installation avec VMC, la documentation technique correspondante, l’outillage adapté et les pièces de rechange nécessaires, si besoin. Avant l’intervention, couper l’alimentation électrique et vérifier l’absence de tension. Repérer les raccordements, puis déposer et remplacer la VMC en suivant la notice du fabricant. Rebrancher les gaines et les connexions électriques selon les prescriptions, remettre en service et contrôler le fonctionnement, le sens d’extraction et l’absence de bruit ou de vibration anormale.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> VMC remplacée selon la notice, alimentation et gaines raccordées, fonctionnement contrôlé.

3. Remplacement d’un raccord diélectrique

Le centre doit fournir une installation comprenant un ballon d’eau chaude dont la fiche signalétique est apparente, ainsi que la documentation technique de l’accumulateur. Un raccord diélectrique de rechange et un outillage individuel adapté sont également prévus.

Question 1. Thème d’intervention : remplacement d’un raccord diélectrique sur un ballon d’eau chaude. Le centre fournit l’installation avec sa fiche signalétique apparente, la documentation technique de l’accumulateur, un raccord de rechange et l’outillage individuel adapté.

1. Lire la fiche signalétique et la notice pour repérer le raccord concerné et ses caractéristiques. Couper et sécuriser l’alimentation électrique, fermer l’arrivée d’eau froide, puis laisser refroidir le ballon.
2. Dépressuriser et vidanger jusqu’à ce que le niveau d’eau soit sous le raccord. Déposer l’ancien raccord en maintenant la tuyauterie pour ne pas solliciter la cuve.
3. Poser le raccord de rechange compatible, avec une étanchéité adaptée à l’eau potable et conforme à la notice. Serrer sans excès.
4. Rouvrir l’eau, purger l’air et contrôler l’étanchéité. Remettre le ballon sous tension seulement après remplissage complet. Porter les EPI adaptés.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Raccord diélectrique compatible remplacé, installation remplie, purgée et étanche avant remise sous tension.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2021)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve pratique EP3 du CAP Monteur en installations sanitaires, session 2021, porte le code 2106-CAP MIS EP3. D'une durée de 3 heures et de coefficient 2, elle propose trois thèmes de remplacement : groupe de sécurité, VMC ou raccord diélectrique. La page précise les installations, la documentation, les pièces de rechange et l'outillage que le centre doit fournir.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le thème 1 porte sur le remplacement d'un groupe de sécurité défectueux sur un ballon d'eau chaude.
- Le thème 2 porte sur le remplacement d'une VMC installée, avec documentation technique correspondante.
- Le thème 3 porte sur le remplacement d'un raccord diélectrique sur un ballon à fiche signalétique apparente.
- La page prévoit la documentation technique et l'outillage individuel adapté pour chacun des thèmes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Repérer le thème concerné avant de préparer l'intervention.
- Utiliser la documentation technique correspondant à l'équipement fourni.
- Vérifier la disponibilité de la pièce de rechange prévue pour le thème choisi.
- Prévoir un outillage individuel adapté aux opérations.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Quels éléments sont prévus pour le remplacement d'un groupe de sécurité ?

Le centre doit fournir un ballon d'eau chaude avec un groupe de sécurité défectueux, la documentation technique de l'accumulateur, un groupe de sécurité de rechange et l'outillage individuel adapté.

Q : Que prévoit le sujet pour le remplacement d'une VMC ?

Le sujet prévoit une installation comportant une VMC installée, sa documentation technique, les pièces de rechange nécessaires si besoin et un outillage individuel adapté. Il ne précise pas d'étapes techniques supplémentaires.

Q : Quelle est la durée de l'épreuve et le sujet indique-t-il un barème ?

L'épreuve dure 3 heures et son coefficient est 2. La page fournie ne présente ni barème ni répartition des points, et ne précise pas de durée pour chacun des trois thèmes.

Q : Quels critères de notation le jury appliquera-t-il pour ces interventions ?

La page ne donne aucune grille d'évaluation ni aucun critère de notation détaillé. Elle indique seulement les thèmes d'intervention et les installations, documents, pièces et outils que le centre doit fournir.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capmis.fr/assets/annales/cap-mis/EP3 - Réalisation de travaux specifiques/2021/CAP MIS - EP3 - Réalisation de travaux specifiques - Session 2021 - 4-Sujet.pdf
Ressources CAP Monteur en Installations Sanitaires : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.